

MAIRIE de LITZ

60510

Téléphone 03 44 51 67 92
mairie.litz@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 16 JANVIER 2020**

Présents :M. DEGOUY. Mme TOTH. M. LAPLANTE. M.GUILLARD. M. ROBERT. Mme LANGROGNET.
Mme BROUARD.

Absents: M. LESCUYER ayant donné pouvoir à Mme LANGROGNET
M. GROGNIER ayant donné pouvoir à M. DEGOUY
Mme GOURRAUD ayant donné pouvoir à Mme TOTH

Mme BROUARD a été élue secrétaire.

Projet Chemin des Haguenets Sud – Avenants aux actes

La société La Compagnie du Vent SAS a développé un projet de parc éolien sur les communes de Rémérangles et Litz, dénommé Chemin des Haguenets Est & Sud comprenant 12 éoliennes pour une puissance prévisionnelle d'environ 26.4MW, sous une société de projet dénommée « Haguenets Energie »
En date du 15 décembre 2017, les sociétés « La Compagnie du Vent » et « Engie Green France » ont fusionné sous une même entité dénommée « Engie Green France » .
De plus, la société « Haguenets Energie » est devenue « Engie Green Haguenets Est & Sud ».

Dans le cadre du développement de ce projet :

1.La Commune de Litz a signé avec la société HAGUENETS ENERGIE :

Une promesse de convention de servitudes et son annexe projet de convention de servitudes en date du 30 mars 2017, d'une durée de 84 mois à compter de sa signature.

Cette promesse concerne les parcelles ZA-6 et ZB-6 faisant partie du domaine privé de la commune, ainsi qu'une partie des voies communales n°2 dit de « Rémérangles à Litz » et n° 1 dit « de la Neuville –en-Hez à Rémérangles » appartenant au domaine public de la Commune, et doivent faire l'objet d'une servitude de passages tous usages pendant la période de construction du parc éolien projeté.

Une partie des voies communales n°1 et 2 doivent faire l'objet d'un recalibrage afin de permettre l'acheminement du matériel nécessaire à la construction.

Une partie de la voie communale n° 1 doit faire l'objet de la création d'une servitude de passage de canalisations souterraines tous fluides pendant la durée de construction et d'exploitation du parc éolien susvisé.

Le tout moyennant une indemnité unique, globale et forfaitaire d'un montant de cinq mille euros (5000 Euros).

Suite au souhait de la société Engie Green Haguenets Est &Sud de maintenir les aires de grue et virages sur les parcelles accueillant les éoliennes, par avenant n° 1 à la promesse de convention de servitudes et son annexe projet de convention de servitudes, il a été rajouté sur la parcelle ZB-6, les servitudes « de passage tous usages » et « non aedificandi, altius-tollendi » pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

2.Le CCAS de la commune de Litz a signé avec la société HAGUENETS ENERGIE

Une promesse de location sous conditions suspensives et son annexe projet de bail à construction sur la parcelle ZB-9 en date du 08 Décembre 2015 d'une durée de 72 mois, et son projet de bail à construction d'une durée de 70 ans moyennant un loyer annuel de sept cent cinquante euros (750 E) au vu de la répartition du loyer établi avec le GAEC Framicourt, exploitant ladite parcelle.

Ledit loyer ainsi fixé sera révisable annuellement en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de départ de cette révision est l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédant la signature du bail authentique.

Cette promesse et son annexe porte sur la location d'une partie de la parcelle ZB-9 pour y implanter un poste de livraison

MAIRIE de LITZ

60510

Téléphone 03 44 51 67 92
mairie.litz@wanadoo.fr

électrique, une aire de stationnement et un pylône de mesures permanent.

Par avenant n° 1 à la promesse de location, en date du 8 décembre 2015, les ouvrages à implanter sur ladite parcelle ont été modifiés notamment l'aire de stationnement qui a été supprimée.

Suite au souhait de la société Engie Green Haguenets Est & Sud d'évoluer vers un nouveau type d'appareil de mesures du vent, la promesse de location est modifiée par l'avenant n° 2 supprimant ainsi le pylône de mesures permanent et portant la surface louée à 353 m2. De plus, pour suivre les nouvelles procédures de la société, la durée du bail est portée à 50 ans.

Par ailleurs, le changement de propriétaire dû au rachat du terrain par la Commune de Litz et la dissolution du CCAS de Litz est intégré audit avenant.

Enfin, le 21 juillet 2017, la société HAGUENETS ENERGIE a obtenu l'autorisation unique pour la construction et l'exploitation du parc éolien de Chemin des Haguenets Est & Sud comprenant 8 éoliennes d'une puissance prévisionnelle de 17.6 MW en lieu et place des 12 éoliennes prévues pour une puissance prévisionnelle d'environ 26.4 MW. Cette autorisation a été régulièrement affichée et est aujourd'hui purgée de tout recours.

En outre, afin d'être conforme à la législation (Loi RGPD) et aux procédures de la société (entre autre paiement par virement bancaire), Engie Green Haguenets Est & Sud a mis à jour la promesse de convention de servitudes et la promesse de location susvisée par le biais des avenants précités.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention,

.Emet un avis favorable à la signature des avenants à la promesse de convention de servitudes et à la promesse de location

.Donne tous pouvoirs et notamment les pouvoirs visés ci-dessus à Monsieur le maire , à l'effet de signer avec la société Engie Green Haguenets Est & Sud ou toute société qu'y s'y substituerait, toutes pièces, tous avenants, tous documents ainsi que tous actes authentiques et sous signatures privées afférents au développement et à la construction du projet de parc éolien Chemin des Haguenets Est & Sud.

CREATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR Carrefour Chaussée Brunehaut et rue de la Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'objectif de poursuite de la sécurisation de la traversée d'agglomération sur la RD 537 des aménagements de sécurité sont nécessaires et qu'il conviendrait de réaliser un plateau ralentisseur au carrefour de la Chaussée Brunehaut et rue de la Mairie.

Le devis présenté par l'entreprise DEGAUCHY TP s'élève à 39111 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus

-sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention est accordée et d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

MAIRIE de LITZ

60510

Téléphone 03 44 51 67 92
mairie.litz@wanadoo.fr

Travaux salle associative -

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2019 relative à la réalisation des travaux d'aménagement de la salle associative,
Vu le devis présenté par l'entreprise BATICLER 60600 CLERMONT d'un montant de 19836 Euros H.T,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le devis présenté par l'entreprise BATICLER d'un montant de 19836 Euros H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et effectuer les démarches pour le lancement des travaux.

Demande de Subvention classe de découverte

Monsieur le Maire présente la demande de la directrice de l'école de Litz sollicitant l'attribution d'une subvention afin de financer le séjour en classe de découverte pour la classe de Litz.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide

. l'attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire de Litz d'un montant de 524 Euros correspondant à une participation de 50 Euros par élève de Litz et 224 Euros au titre du transport

. l'inscription des crédits au budget 2020

Demande de Subvention ALPE

Monsieur le Maire présente le courrier de l' Association Locale des Parents d'Elèves de Litz et La Rue Saint Pierre sollicitant l'attribution d'une subvention afin d'investir dans l'achat de nouveaux jeux pour la kermesse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide

. l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 Euros

. l'inscription des crédits au budget 2020

Demande de Subvention classe de mer

Monsieur le Maire présente la demande de la directrice de l'école de La Rue Saint Pierre sollicitant l'attribution d'une subvention afin de financer le séjour en classe de mer pour deux classes de La Rue Saint Pierre.

Après en avoir délibéré,

MAIRIE de L I T Z

60510

Téléphone 03 44 51 67 92
mairie.litz@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide

. l'attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire de La Rue Saint Pierre d'un montant de 633 Euros correspondant à une participation de 50 Euros par élève de Litz et 233 Euros au titre du transport

. l'inscription des crédits au budget 2020

Consultation projet de SAGE Brèche-

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 19 Décembre 2019, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche a adopté à l'unanimité les documents du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Après avoir pris connaissance des documents élaborés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche :

.le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)

.l'évaluation environnementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet de SAGE Brèche